



Française - Département : AR

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

S'LO

ID : 009-210900619-20260312-DELIB_2026_007B-DE

COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE

Séance du jeudi 12 mars 2026 - Délibération N° DEL_2026_007

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	13	13
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Frédéric CAMPS.

Présents : Alain CABE, Frédéric CAMPS, Francois CHAUVET, Séverine COMMENGE, Gilles De SAINT BLANQUAT, Steeve DENOY, Serge KOSMINSKY, Patrick LAFONT, Michel MERIC, Aurélie MIR, Jérôme PEREIRA-SANTERRE, Marie-Ange POUILLET, Gilberte VALERO

Représentés :

Absents et Excusés :

Secrétaire de Séance: Jérôme PEREIRA-SANTERRE

Objet : VOTE DU CFU 2025 - BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025

Vu le Compte Financier Unique du budget panneaux photovoltaïques de la commune de Les Bordes-sur-Arize ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	80 047,00	65 311,45
RECETTES	96 157,94	50 605,83

FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	186 694,24	176 414,25
RECETTES	186 694,24	161 111,85

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	-14 705,62
FONCTIONNEMENT	-15 302,40
Résultat global :	-30 008,02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après que le Maire se soit exprimés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget panneaux photovoltaïques,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Premier Adjoint,

Jérôme PEREIRA-SANTERRE

